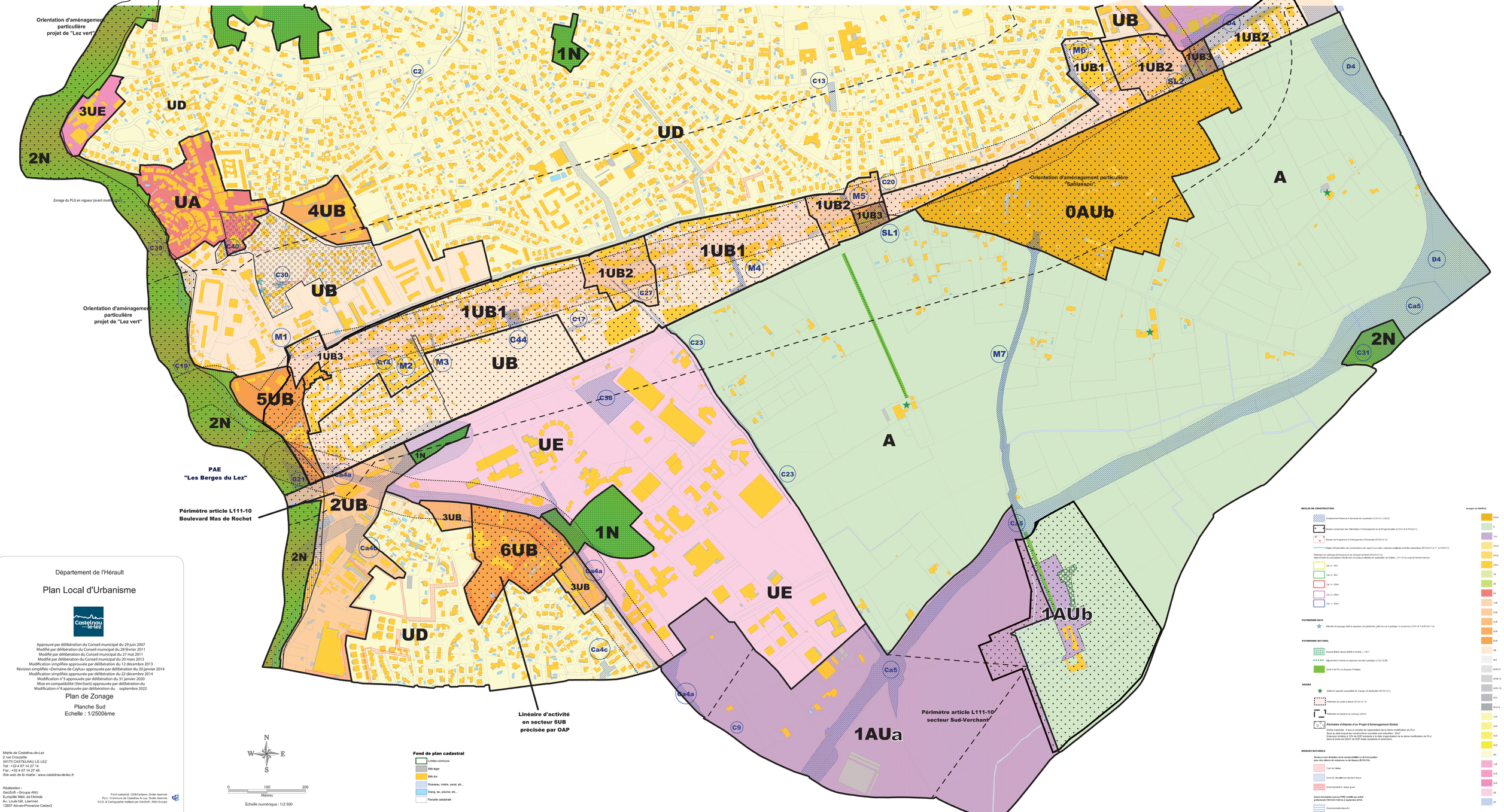
Orientation d'aménagement particulière projet de "Lez vert"
Zonage du PLU en vigueur (avant modification)
3UE
2N
UD
UA
4UB
C40
C39
C30
UB
1N
C2
C13
UB
M6
1UB1
1UB2
1UB3
SL2
D4
1UB2
C20
M5
1UB3
SL1
Orientation d'aménagement particulière "Sablassou"
0AUb
A
D4
1UB1
M4
1UB2
G27
C17
C44
1UB3
C14
M2
M3
UB
M1
C19
5UB
2N
C23
M7
C31
2N
Ca5
C38
UE
A
1N
G21
Ca4a
PAE
"Les Berges du Lez"
Périmètre article L111-10
Boulevard Mas de Rochet
2UB
3UB
1N
6UB
Ca4b
Ca4a
3UB
UE
2N
UD
Ca4c
C23
1AUb
Ca5
Ca4a
C9
1AUa
Périmètre article L111-10
secteur Sud-Verchant
Linéaire d'activité
en secteur 6UB
précisée par OAP
REGLES DE CONSTRUCTION
Emplacement Réservé et Servitude de Localisation (L151-41, L152-2)
Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (L123-1-4 et R123-3-1)
Secteur de Programme d'Aménagement d'Ensemble (R123-13-1-2)
Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives (R123-9 6° et 7°, et R123-9-1)
Périmètre de valorisa d'infrastructure de transport terrestre (R123-13-12)
Isolant Etabli de prescriptions d'isolement acoustique adéquat en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement
Ca1, 0 - 10m
Ca2, 4 - 30m
Ca3, 3 - 100m
Ca4, 2 - 250m
Ca5, 1 - 300m
PATRIMOINE BATI
Elément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, patri de vue à protéger, à conserver (L 123-1-5 7 et R123-11-1)
PATRIMOINE NATUREL
Espace Boisé Classé défini à l'article L. 130-1
Alignements d'arbres ou espaces naturels à protéger (L 123-1-5 dB)
Zone h du PLU et Espaces Protégés
DIVERS
Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (R123-12-2)
Périmètre de sursis à statuer (R123-13-1°)
Périmètre de nécessité du transvas (300m)
Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global
Durée maximale : 5 ans à compter de l'approbation de la 4ème modification du PLU
Surface maximale : 5 hectares (correspondant à 50% de la zone 1AUa)
Extension limitées à 10% du SCP existante à la date d'approbation de la 4ème modification du PLU dans la limite de 2500m² de SCP totale (existante et extension)
RISQUES NATURELS
Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des valeurs de subsence ou de risques (R123-11b)
Feux de falaise
Zone de ruissellement pluvial à risque
Zone inondable à risque grave
Zones inondables (source PPRI modifié par arrêté préfectoral d'Hérault n°2006-Ibis du 7 septembre 2010)
Zone inondable bleue Bn
Zone inondable bleue Bu
Zone inondable rouge N
Zonages du PROPLU
UAu,Ia
A
NAU
2AUa
2AUb
2AUc
1AUa
1AUb
UA
UB
2UB
3UB
4UB
5UB
6UB
UE
UL3
UEAU,I
UEAU,I
UEN
UEAU,I
1AU
2AU
3AU
4AU
UD
UE
UP
Département de l'Hérault
Plan Local d'Urbanisme
Castelnau-le-Lez
Approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2007
Modifié par délibération du Conseil municipal du 28 février 2011
Modifié par délibération du Conseil municipal du 27 mai 2011
Modifié par délibération du Conseil municipal du 20 mars 2013
Modification simplifiée approuvée par délibération du 12 décembre 2013
Révision simplifiée «Domaine de Caylus» approuvée par délibération du 20 janvier 2014
Modification simplifiée approuvée par délibération du 22 décembre 2014
Modification n°3 approuvée par délibération du 31 janvier 2020
Mise en compatibilité (Verchant) approuvée par délibération du
Modification n°4 approuvée par délibération du septembre 2022
Plan de Zonage
Planche Sud
Echelle : 1/2500ème
Mairie de Castelnau-le-Lez
2 rue Crouzette
34170 CASTELNAU LE LEZ
Tel : +33 4 67 14 27 14
Fax : +33 4 67 14 27 45
Site web de la mairie : www.castelnau-le-lez.fr
Réalisation :
GeoSoft – Groupe AMJ
Europôle Méd. de l'Arbois
Av. Louis Sallé. Lisennec
13857 Aix-en-Provence Cedex3
Fond cadastral : DGI•Cadastre. Droits réservés
PLU : Commune de Castelnau le Lez. Droits réservés
S.I.G. & Cartographie réalisés par GeoSoft – AMJ Groupe
Edité le 15 mars 2020
N
W
E
S
0
100
200
Mètres
Echelle numérique : 1/2 500
Fond de plan cadastral
Limites commune
Bâti léger
Bâti dur
Ruisseau, rivière, canal, etc...
Etang, lac, piscine, etc...
Parcelle cadastrale